

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 3 (1900)

Heft: 115

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : les cantiques d'Yvan

Autor: Camfranc, M. du

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

NOTES ET REMARQUES

DE

Jean Jacques Joseph Nicol

cordonnier, bourgeois de Porrentruy.

1757-1771
1795-1809

(Suite).

Item la fille du chasse-pauvres s'est mariée avec un garçon de Courtemautry. Elle avait déjà eu un petit avec Delaunoy tapissier, homme marié, deux ans auparavant.

Item Germain Cuenin tuilier, s'est marié avec une Guinens de Courchavon le 16 avril.

Item la servante de M. l'abbé Sideler est décédé le 21 avril, un dimanche, premier jour du renouvellement de la mission.

Item la fille ainée de la Quiquerez est décédée le 22 avril au matin.

Item la revue de la mission d'ici a commencé le 21 avril, et elle a duré jusqu'au 5 mars.

Item M. François frère du greffier est parti pour aller du côté de Vienne en Autriche le 22 avril, un lundi après midi.

Item un garçon boulanger tout nouvellement au séminaire, est mort le 23 avril un mardi : il remplaçait Peter boulanger.

Item un domestique des Allschviller, graniers du prince, est décédé le 23 avril un mardi après midi.

Item le domestique de Madame de Schönau a été condamné à être fouetté et marqué sur l'épaule pour avoir pris la montre d'or de sa maîtresse ; mais il fut gracié parce qu'il la rendit

sans difficulté. Il l'avait cachée dans le foin. Cependant il fut au carcan, et conduit tout autour de la ville au son du tambour, et condamné hors du pays, le 25 avril 1765, un jeudi, pendant la mission. Ce garçon était de la Lorraine.

Item il a brûlé cinq maisons à Grandfontaine du feu du tonnerre le 28 avril : c'était un dimanche sur les cinq heures du soir, au temps de la mission.

Item la veuve Merguin sur la place, est décédée le 29 avril, un lundi après midi, au temps de la mission.

Item Peter du séminaire, est décédé à Colmar un mois après son départ d'ici pour faire son tour de France. Il était assuré, après avoir fait son tour, d'être maître boulanger au château de Porrentruy. Il partit donc d'ici, le 15 avril et mourut en mai suivant.

Item Pierstill le fils s'est marié avec la fille du lieutenant de Bressaucourt le 7 mai 1765 : ils se sont mariés à Bressaucourt un mardi matin par un beau temps.

Item Madame Scheppelin veuve de feu le grand maire d'Ajoie, conseiller aulique et secrétaire de la congrégation des bourgeois, est décédée le 8 mai 1765 un mercredi après midi.

Item mademoiselle Fueg, la toute vieille, est décédée le 9 mai, un jeudi après midi.

Item la veuve Schneider la vieille est décédée le 16 mai autour de 4 heures du soir, un jeudi.

Item Nicolas Methuat fils de Joseph Methuat teinturier d'ici, a été pris sur l'émetteur de la paroisse à Porrentruy : c'est la troisième fois qu'il a été pris ici, après son évasion des galères ; il fut arrêté par les gardes de la maison de ville, à trois heures du matin, le mardi 21 mai 1765.

Item les sœurs grises de Ste-Marthe, autre-

ment les hospitalières, sont arrivées dans notre ville le mercredi 22 mai 1765 à sept heures du soir, pour le service du nouvel hôpital. Elles n'étaient que trois. Elles ont fait leur apprentissage ou leur novicat à Dole en Franche Comté. Elles arrivèrent avec notre curé qui remplace M. Lambert qui est hors d'âge, et Messire Chay vicaire d'ici, M. Keller, receveur de l'hôpital et son frère.

Item la première foire de Cornol a été tenue le 22 mai 1765 et continuera telle qu'elle a commencé. C'était un mercredi par un beau temps et il y eut une grande foire.

Item le vieux marguillier du château, nommé Billechaux, est décédé le 3 juin 1765 au soir.

Item Boury avocat est revenu à Porrentruy de sa désertion du 24 mars de cette année. Il est revenu un mardi le 11 juin.

Item Nicolas Methuat fils de Joseph Methuat, teinturier, des Douze des Tisserands de Porrentruy, a eu la tête tranchée derrière St-Germain, pour les vols qu'il a commis. C'était le 30 mai, le jeudi comme de coutume, et par un beau temps.

Item une grange de Lucelle, nommée Cholis a été brûlée du feu du temps, le 16 juin 1765, un dimanche à une heure après midi.

Item Messieurs de la ville ont fait venir les quatre corps de ville, à l'égard de leurs droits de bourgeoisie lesquels leur appartiennent, et qui leur ont été enlevés depuis que les soldats ont été à Porrentruy, (1) et aussi à l'égard des droits d'ancienneté, dont on leur a proposé dix-sept articles, pour abandonner le 18^e relativement à la chasse. Ils ont tous été contents, et ont signé la déclaration.

(*) Le chroniqueur veut parler de l'arrivée du second envoyé en 1740 au prince évêque de Bâle Jacques Sigismond de Reinach, par le roi Louis XV, en vue de la répression de la sédition de Péquignat.

Toutes ces âmes ardentes de chrétiens ne se lassaient pas d'implorer :

— Seigneur, guérissez nos malades ! Vierge puissante, oblez-nous un miracle.

Et, brûlant d'espérance, Yvan sentait à peine le froid de cette eau de montagne ; tous ses nerfs se contractaient et il priaient aussi :

— Vierge Marie, voyez, je suis un pauvre enfant sans force. Je vous appelle dans ma détresse. O Vierge ! vous ne serez pas sans pitié. Vous allez m'entendre et me délivrer de ces liens, qui font de moi un prisonnier.

A l'extérieur, toujours massée sur l'esplanade, la multitude ne discontinue pas son immense clamour ; les malades eux-mêmes mêlent leurs supplications à celles des bien-portants ; ils imploraient pour ce jeune frère en misère, qui attendait, dans la source glacée, la faveur du miracle.

Tout près de la porte, guettant la sortie de son fils, Marie-Alice se tenait à genoux ; elle aussi priaient avec la multitude, mais elle priaient sans conviction. O mon Dieu ! Comme

elle aurait voulu croire ; croire comme tous ces privilégiés du ciel, qui suppliaient les bras en croix, qui se courbaient pour baisser humblement la tête, puis se relevaient pour intercéder d'une voix plus forte, de cette voix de conviction ardente, qui force le miracle. Oh ! croire ! Que n'eût-elle donné pour enfoncer, pour rayer, dans sa pauvre âme de sceptique désolée, l'indéracinable foi ! Oh ! croire... mais les convictions de son enfance s'étaient envolées à tous les vents.

Et, tout à coup, ce fut un tumulte extraordinaire. Un second miracle s'opérait. Ce n'était plus une pauvre petite fille au pied incurable, que la Vierge venait de secourir ; mais un vieux paralytique. Il sortait de la piscine, droit, alerte, avec un visage éclatant et superbe sous sa couronne de cheveux blancs. Ses membres, paralysés depuis de longues années, revivaient. Les cris d'infinité de gratitude de ce vieillard retentissaient comme une fanfare :

Feuilleton du Pays du Dimanche 13

—
LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

La porte du petit édifice, où se trouve la piscine, venait de s'ouvrir pour Yvan. Aidé d'un brancardier, fébrilement, il se déshabillait ; il se disait :

— Dès que je serai plongé dans cette eau, je serai guéri.

Les supplications de la foule retentissaient grandissantes, frémistantes, bien émues. On avait pitié de cet adolescent au doux visage. Pour lui, plus que pour tout autre, on voulait le miracle. C'était comme un élancement vers le ciel de ces milliers de cœurs.

tion qu'ils abandonnent la chasse pour avoir les 17 articles proposés. Il fallait à cela le consentement du prince et des grands chanoines d'Arlesheim. Cela a été fait le 17 juin 1765.

Item on a bénit l'hôpital et la chapelle le 21 juin. Le même jour, on y a dit la messe pour la première fois : elle a été célébrée par notre curé, Messire Lambert, un vendredi. Il tomba de la pluie ce jour-là.

Item les premières personnes qui ont été admises à l'hôpital, comme bourgeois incommodés ou malades sont : la veuve Munck veuve du poteau d'étain d'ici, la veuve du chaudronnier Crétin, et la fille de Liegein d'ici. En voilà donc trois qui sont entrés à l'hôpital, le 23 juin 1765.

Item L'hôte le cuetet (tonnelier) et son frère le tailleur sont partis d'ici, pour faire leur tour de France le 27 juin, un jeudi à cinq heures du matin.

Item un garçon de Chaffoix en Comté est venu se marier ici avec une fille du côté de Vaufréy un lundi, le 1^{er} juillet 1765 autour de sept heures du matin.

Item notre nouveau curé Messire Ballanche a pris possession de la paroisse d'ici le 29 juin 1765, fête de St-Pierre, un samedi. Il prit possession du titre de St-Michel le 1^{er} juillet suivant, et cela, en place de Messire Lambert notre ancien curé, qui est hors d'âge pour faire son service, car il est vieux.

Item un domestique de Cornol, nommé Mouche, natif de Miécourt, voulant lâcher un filet d'eau au bord de la rivière, devant le faubourg, vis-à-vis du jardin des demoiselles Bassang, se laissa tomber dans la rivière, et se cassa la tête : il mourut sur le coup, le lundi 15 juillet entre midi et une heure.

Item un verrier nommé Robichon, du côté de Besançon, est décédé chez Gaudin, le 17 juillet 1765 un mercredi, autour de 3 à 4 heures du matin.

Item le R. P. Crevoisier capucin, est décédé au couvent de Porrentruy le 23 juillet, un mardi, sur les sept heures du soir.

Item un homme du côté de la Terratte est décédé ici le 29 juillet, chez les Merguinattes du haut de la ville, un lundi sur les sept heures du soir.

Item Joseph Chopay apprenti, est parti d'ici sans être allié à la profession de cordonnier, le dimanche 4 août 1765.

Item Antoine perruquier s'est marié avec la Guélai le jeudi 8 août à onze heures du matin.

Item L'alleur, d'Orange, est décampé de Porrentruy autour du 8 août 1765, après avoir fait bien des dettes.

(A suivre.)

— Je suis guéri ! Je suis guéri ! Magnificat anima mea Dominum.

On faisait haie des deux côtés du paralytique, dont les membres avaient retrouvé la vie ; on l'acclamait au passage.

Puis, on se remit à prier la puissante et élémentaire Vierge, celle qui rend la parole aux muets, la lumière aux aveugles.

Pour la troisième fois, on plongeait Yvan dans la source : il ne parlait plus, son attente, son espoir, ne se trahissaient que par la pâleur de son visage et le cercle de bistro estompé sous ses yeux.

Une dernière fois son regard se leva vers le ciel ; puis, doucement, il dit au brancardier, qui soutenait, dans l'eau, son pauvre corps si frêle :

— La Vierge ne veut pas me guérir en ce moment. Le miracle se fera à l'heure de la procession.

Et, silencieusement, il reprit ses vêtements.

Quand Marie-Alice le revit si pâle, et de nouveau allongé sur le chariot, elle se mit à fondre en larmes. Sans se l'avouer, malgré

Abornement de la Prévôté DE ST-URSANNE, DES MONTBOVATS COMMUNE DE MONTFAUCON A SCEUT

Je vous ai envoyé, pour le *Fays du dimanche* en juin 1898, (voir les n° 25-26-27), l'abornement des Franches-Montagnes, côté Est, avec la note des bornes qui sont restées debout jusqu'à nos jours.

Aujourd'hui, comme complément, je vous envoie la note des bornes qui formaient l'ancienne limite de la Prévôté de St-Ursanne depuis les Montbovats jusqu'à l'angle sud-ouest de la commune de Sceut. Ces bornes disparaissent petit à petit, et les érudits qui portent intérêt à ces sortes de souvenirs, de même que les cultivateurs qui parcourent quotidiennement ces parages et rencontrent ces vieilles pierres, accueilleront avec plaisir cette nouvelle liste que je dois aux soins de M. Etienne Jolidon à Surmoran.

A partir de la borne à trois angles, placée à côté de la petite fontaine intarissable des Montbovats, à peu de distance du chemin qui conduit au Bois-Rebetez et qu'on appelle aussi le *Pass-de-fer*, on trouve à 200 mètres une 1^{re} borne ayant la forme de celle qui est près de l'Etoinez et qui porte le n° 25.

La 2^e se trouve près du Clédard entre le pâturage dit « chez Honoré » et celui du Petit Montcenez. Elle paraît être d'un temps bien plus reculé. Elle est de forme carrée, les lettres sont en relief et elle porte près d'un bord le chiffre 4 et près de l'autre bord le chiffre 8. Ce qui ferait le n° 18.

La 3^e se trouve près de la barre entre le pâturage *Sous-la-Côte* et le finage du petit-Montcenez. Elle a la même forme que la 1^{re}, porte la lettre B et le chiffre 15.

Après celle-ci, il y en a une sur la hauteur au nord de la ferme du *Creux*, dans la limite du Gros-Montcenez, ayant la même forme que la précédente et 50 centimètres de hauteur. Il paraît qu'elle a été brisée et remplacée. Elle porte le n° 43.

Dans la même limite, lieu dit *Sur le Fief*, de 200 à 250 mètres plus loin, il y en a une de 80 centimètres à 1 mètre de hauteur, de forme cylindrique, de 25 centimètres de large avec un B dans un carré relevé comme sur toutes les plus anciennes. Elle porte le n° 42.

Au même lieu dit *Sur-le-sief*, près de la limite qui sépare les fermes du Creux et du Gros-Montcenez, se trouve celle qui porte le n° 11.

Plus loin, dans la limite du pâturage dit la

sa foi dispersée à tous les vents, tuée par le scepticisme, elle avait espéré.

Yvan la regarda d'un œil triste, cependant, toujours rempli d'espoir et d'une voix très douce il murmura :

— Mère, pourquoi pleurer ? si l'heure du miracle n'est pas encore venue, elle sonnera.

Le chariot fut roulé jusqu'à l'hôtel. La mère et le fils se firent servir à déjeuner ; la table était dressée sur une terrasse, d'où la vue était splendide. Tout en réparant leurs forces, ils regardaient la flèche de la Basilique qui s'élevait toute droite vers les cieux. Elle semblait indiquer l'infini à la foule immense, massée au pied de l'église. C'était jour de grand pèlerinage ; jamais on n'avait vu pareille multitude par les places, par les avenues ; ce peuple bourdonnait et s'agitait comme les vagues de la mer.

A l'horizon, des teintes roses, d'une douceur inexprimable, se posaient sur les sommets des montagnes ; puis descendaient sur leurs pentes. Jamais on aurait cru ces anti-

Borne et de celui de la *Combe*, il y en a une de même forme que le n° 12 et porte le n° 9.

Dans la même limite, au pied de la forêt, à environ 100 mètres du chemin de Lajoux à la *Combe* et *Surmoran*, il y en une qui paraît très vieille, portant seulement un B et le n° 8. Elle est renversée et déplacée d'environ 12 mètres. Elle a un mètre 60 de long.

En traversant le dit chemin, qui se trouve au bas de la *Combe*, on arrive à celle qui est au bas du pâturage le *Sur-les-Roches*. Elle porte la lettre B et le n° 7. Elle est brisée à fleur du sol.

Dans le finage de *Sur-les-Roches*, à 100 mètres environ de la barre de *Dos-les-Fontaines*, est une horne qui porte les mêmes lettres que les autres et le n° 5.

Une autre est à 200 mètres environ de la précédente et à 100 mètres de la maison de *Dos-les-Fontaines* sans autre marque que la lettre B.

Voilà ensuite une borne remarquable. C'est un bloc de rocher. Il se trouve dans le pâturage communal de *Saulcy* à environ 200 mètres de l'étang de *Bollement*. Sur 2 côtés ce rocher singulier porte les lettres B et S-U et une croix ; sur les 2 autres côtés le chiffre 1. Il a environ 2 mètres de hauteur sur 3 de chaque face. C'est, paraît-il, le point de départ des chiffres.

Près du chemin de *Bollement* à *Saulcy*, lieu dit *bas-de-la-Creuse*, on voit une autre borne de forme carrée et paraît très vieille comme la 2^e citée ci-dessus. Elle porte le chiffre 2 près du bord.

La suivante, qu'on appelle *Borne du ciel*, est à 200 mètres de la dernière à l'angle des communes de *Sceut* et de *St-Brais* et à la limite de *Saulcy*. Elle est de 1 1/2 mètre de hauteur et paraît faire embranchement de limite. Elle est à 3 angles arrondis de 30 cent/mètres de chaque face. Elle est pointue dans le haut. Elle ne porte point de lettres, mais trois chiffres 1 posés de cette manière ¹¹¹, cad. n° 3, et la date de 1615.

Depuis cette *borne du ciel*, un embranchement de limite se dirige du côté sud-est. Il se trouve encore 2 bornes sur le pâturage de *Saulcy* et une près de la ferme dite la *Seigne*, non loin des *Cerniers* de *Rebeuvelier*. Ces bornes sont toutes carrées et très vieilles.

On peut dire que, puisqu'à 3 endroits, ces bornes de limites sont à 200 mètres l'une de l'autre et que d'autre part il manque quelques n°, il y en avait primitivement tous les 200 mètres. Cette limite générale ne traverse de chemin aboutissant à *Surmoran* qu'au dessus de la maison de la *Combe*, presque à l'entrée des combes de *Lajoux*.

A partir de la *Borne du ciel*, (où se prend un embranchement de limite vers *Bellelay*), on

ques Pyrénées, aux cimes de neige, capables d'une telle beauté.

Yvan éloigna son assiette ; l'appétit lui manquait. Allongé sur une chaise longue, au bord de la terrasse, une main posée sur la pierre, l'infirmie se détachait, sur le ciel bleu. Le soleil produisait derrière sa tête l'effet d'un nimbe d'or.

Marie-Alice le regardait avec une infinie pitié, une indicible tendresse ; puis, pour lui cacher son émotion, elle détournait les yeux et les portait sur les voyageurs allant et venant à l'hôtel.

Et, soudainement, son visage se contracta ; et, très pâle, elle murmura :

— C'est lui !... Mais c'est lui ! O Dieu ! qui aurait pu penser que je le rencontrerai ici ?

Un élégant touriste se dirigeait vers l'hôtel : c'était un homme d'apparence jeune encore, malgré ses quarante ans bien sonnés. Il était blond, avec des yeux bleus, légèrement râilleurs. Il était en joyeuse compagnie, et s'avancait souriant et dégagé. On devinait aisément, par ses paroles, qu'en villégiature